

Liste des interventions parlementaires

(non-exhaustive)

- 77.404** Postulat du CN Jean-Pascal Delamuraz le 20 avril 1978 sur les minorités linguistiques.
Le CF accepte le postulat.
- 79.229** Initiative parlementaire par le CN Jean-Claude Crevoisier le 25 septembre 1979. Le CN demande que soient créées les bases juridiques à l'établissement d'un statut de la ville fédérale (dispositions et accueil des magistrats et fonctionnaires fédéraux résidants à Berne).
La Commission des pétitions a décidé, le 22 janvier 2002, de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire.
- 81.664** Question ordinaire du CN Gilbert Bächtold le 1^{er} juin 1981 sur la parité des langues à la Chancellerie fédérale.
Conseil fédéral : Le champ d'activité de la Chancellerie fédérale est délimité par la constitution et la loi (art. 105 et 35). Le CF veille à assurer un équilibre entre les régions linguistiques. Acceptation du postulat.
- 83.462** Postulat du CN Massimo Pini du 14 juin 1983 concernant la représentation des minorités linguistiques.
Conseil fédéral : Les principes directeurs sont ancrés dans les instructions du CF du 12 janvier 1983.

92.455 (lv.pa. Robert Leni): Encouragement de l'éducation bilingue

Sans réponse

93.3273 (Mo. Comby): Administration fédérale. Représentation des communautés linguistiques latines (Comby)

Le CF réaffirme l'importance de la diversité linguistique et culturelle de notre pays. Il propose d'accepter de conférer un caractère obligatoire aux instructions du CF du 12 janvier 1983.

93.3333 (Mo. Salvioni): Représentation plus équitable des communautés linguistiques latines dans l'administration générale de la Confédération

Le CF propose de transformer la motion en postulat.

93.3526 (Mo. Commission 92.083-CN): Compréhension linguistique et régionale en Suisse (Commission CN 92.083)

Le CF propose de transformer la motion en postulat.

94.3021 (Po. Commission 92.451-CN): Radio: trois langues pour tous

Sans réponse.

94.3190 (Mo. Pini): Italien: la troisième langue officielle?

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

94.3233 (Mo. Plattner): Promotion du romanche – romanche = langue officielle.

Sans réponse.

94.3297 (Ip. Comby): Italien dans les classes de maturité. Enseignement obligatoire

Le CF n'a pas encore étudié le dossier.

95.3098 (Ip. Ducret): Traduction simultanée dans les séances de commission

Pas de solutions satisfaisantes possibles compte tenu de conditions techniques et financières.

95.3144 (Po. Pini): Bilinguisme ou trilinguisme? – Perte d'importance de l'italien.

Pas de réponse du CF.

96.1050 (QO Rennwald): Respect du quadrilinguisme et germanisation des sigles (cf

Sigle de la SUVA en allemand exclusivement).

Le CF va demander à la CNA de continuer à utiliser les sigles dans les trois langues.

96.3056 (Ip. Cavadini Adriano): Offres d'emploi de la Confédération. Discrimination des Suisses de langue italienne

CF: " des exigences linguistiques seront fixées pour l'ensemble du personnel selon le type d'activité. Les mesures de formation linguistique pour toutes les langues officielles seront renforcées et adaptées pour pouvoir suppléer, le cas échéant, aux lacunes des connaissances linguistiques à l'engagement."

96.3264 (Po. Stump): Application des principes de la formulation non sexiste (lignes directrices analogues pour le français et l'italien).

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat, « conscient que pour les langues latines ne sont envisageables que des solutions particulières".

97.1114 (QO Semadeni): 150e anniversaire de l'Etat fédéral. Respect des quatre langues nationales

.... »Comme la Confédération n'assume pas la responsabilité de la réalisation des projets de tiers mais se contente de les cofinancer, les conditions imposées aux responsables des projets devraient rester dans les limites du raisonnable. La commission d'experts ayant estimé que plusieurs projets présentaient un intérêt national, elle a demandé qu'ils soient traduits en une, voire deux autres langues nationales. S'agissant des publications, il s'est pourtant avéré que cette exigence pose un immense problème aux responsables des projets d'initiative privée qui estimaient que la traduction, la réalisation et la distribution de ces publications occasionnaient des coûts considérables pour eux. C'est pourquoi plusieurs traductions pour lesquelles la commission d'experts avait pourtant prévu des fonds, n'ont pu être réalisées ».....

97.3346 (Ip. Comby): Promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération

Le CF est-il disposé à conférer le caractère obligatoire des instructions du 1^{er} avril 1997, comme il l'a d'ailleurs fait pour les instructions de 1983 ?

Conseil fédéral : Les nouvelles directives marquent une réelle progression par rapport à celles de 1983. La représentation latine peut s'étendre au-delà de sa proportion par rapport à la population résidente suisse. Compte tenu des *Accords de promotion linguistique* (APL) passés dans tous les services de l'administration, le CF estime que le dispositif prévu confère aux présentes instructions un caractère obligatoire.

98.1173 (QO Jaquet-Berger): Traduction au sein des commissions

CF: "Le Bureau est d'avis qu'en raison des moyens financiers limités, la mise en oeuvre réaliste de l'article 23a du règlement pratiquée jusqu'à présent suffit et que d'autres mesures ne s'imposent pas."

98.3256 (Mo. Cavadini Adriano): Administration fédérale. Engagement d'un plus grand nombre de tessinois

Le CF propose de transformer la motion en postulat.

99.3497 (Po. Donati): Assurer une représentation équitable de la Suisse italienne dans l'administration fédérale

Le CF est prêt à accepter le postulat.

99.3510 (Po. Zwygart): Apprentissage d'une des langues officielles de la Suisse comme première langue étrangère

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

99.3585 (Mo. Zisyadis): Traduction simultanée dans toutes les séances de commissions

Le Bureau propose de rejeter la motion.

99.3658 (Ip. Cottier): Coopération scientifique entre la Suisse et le Canada (cf. institut du fédéralisme).

Conseil fédéral : La Suisse s'intéresse aux nouvelles formes de coopération, sans pour autant confirmer la participation au projet canadien.

00.3138 (Mo. Groupe libéral): Empêcher les discriminations à l'encontre des parlementaires francophones ou italophones

Le CF propose de transformer la motion en postulat.

00.3168 (Po. Bühlmann): Associations bilingues. Fonds pour la traduction

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat

00.3306 (Po. Scheurer Rémy): Adhésion de la Suisse à l'Union latine

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

00.3403 (Ip. Bühlmann): Loi sur les langues officielles. Non-respect du calendrier

Selon le CF, les travaux sont en cours.

00.3463 (Po. Rennwald): Aider les Suissesses et les Suisses à maîtriser au moins trois langues

Le CF est prêt à accepter le postulat.

00.3526 (Ip. Maury Pasquier): Capacités linguistiques des membres des commissions d'experts

Conseil fédéral: les parlementaires doivent maîtriser une 2^{ème} langue en plus de la leur.

00.425 (lv.pa. Berberat): Enseignement des langues officielles de la Confédération

Initiative parlementaire.

01.1088 (QO Rennwald): Radio Suisse Internationale, une radio qui ne parle qu'en anglais

Selon le CF, la télévision a pris plus d'importance que la radio et les moyens qui lui sont attribués sont en conséquence moindres.

01.3059 (Ip. Pelli): Régies fédérales. Des monopoles ethniques et masculins?

Conseil fédéral : Conscient des déséquilibres dans la représentation des femmes et des groupes linguistiques latins, le CF s'emploie à y remédier activement à cette situation.

01.3121 (Po. Rennwald): Administration fédérale. Penser en français et en italien

Le CF est prêt à accepter le postulat,

01.3320 (Ip. Galli): Hauts fonctionnaires de la Confédération. Sous-représentation des italophones.

Conseil fédéral : La situation demeure insatisfaisante et les efforts ne doivent pas être relâchés.

01.3321 (Mo. Galli): Restitution en italien des actes et des débats du Parlement

Conseil fédéral: partiel rejet – disposé à étudier la publication en italien dans Curia Vista.

01.3477 (Ip. Bezzola): Expo.02. Présence romanche

La direction d'Expo.02 veut faire en sorte que le romanche prenne tout naturellement sa place dans les publications et dans les textes sur l'exposition. Il en va de même pour l'italien et sa présence à l'exposition nationale.

01.3714 (Mo. Bezzola): Pour l'installation du futur institut du plurilinguisme dans les Grisons

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

01.3723 (Mo. Pelli): Traducteurs dans la statistique fédérale

Le CF est prêt à accepter le postulat.

02.3193 (Po. Schwaab): Protéger les langues nationales contre les anglicismes inutiles

Le conseil fédéral propose de classer le postulat étant donné que l'objectif de ce dernier est réalisé.

02.3320 (Ip. Pelli): Attribution des mandats pour l'impression des documents publics

Selon CF, la diminution est due au fait que les statistiques ne comprennent plus les mandats confiés par La Poste.

02.3244 (Ip. Stadler): Améliorer la compréhension entre régions linguistiques

Réponse du CF incomplète sur la page internet

02.5138 (Qst. Abate): Impression de publications fédérales en langue italienne

Pas de réponse du CF

03.1006 (QO Bugnon): Les minorités linguistiques sont-elles vraiment respectées? –

Absence de traduction pour les documents soumis aux membres des commissions parlementaires.

Pas de réponse du CF.

03.1019 (QO Berberat): Représentation des femmes et de la Suisse romande au sein de la direction du SECO

Selon le CF, un système de controlling à l'égalité a été mis en place.

03.1151 (Q de Buman): Places des romands dans les commissions et délégations

Selon le CF, impossible de faire mieux.

03.5194 (Qst. Scheurer Rémy): Le français et l'italien ont-ils encore une place au Musée national de Zurich?

Annonce parue dans la presse alémanique concernant le nouveau directeur: français, un atout - italien pas mentionné.

CF admet que ce n'est pas admissible.

04.1081 (Q Berberat): Plurilinguisme dans l'administration fédérale

Conseil fédéral : Les instructions du 22 janvier 2003 prévoient les ressources nécessaires à l'application de la promotion du plurilinguisme à tous les niveaux.

04.1150 (Q Abate): Curia Vista en italien

Conseil fédéral: Selon les prévisions établies à ce jour, Curia Vista devrait être disponible en langue italienne en décembre 2005.

04.3069 (Po. Zisyadis): EPF et cours dans la langue de Shakespeare

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

04.3159 (Po. Berberat): Anglicismes. Le Conseil fédéral ne doit-il pas devenir le "Federal Executive Committee"?

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

04.3217 (Mo. Abate): Nouvelle loi sur les langues nationales

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.3242 (Mo. Groupe des Verts): Loi sur les langues. Un mandat constitutionnel

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.3738 (Ip. Abate): Publications en anglais, mais non en italien?

Selon le CF, une approche pragmatique a été choisie.

04.3777 (Ip. Darbellay): Les Latins à Berne. Une espèce en voie de disparition?

Le « tableau de bord GRH » permet de suivre l'évolution du personnel du point de vue des langues.

04.429 (lv.pa. Levrat): Loi fédérale sur les langues nationales

Initiative parlementaire.

05.3036 (Mo. Müller Philipp): Examen théorique de conduite. Réglementation nationale sur les langues proposées

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.3186 (Mo. Simoneschi-Cortesi): Discriminations linguistiques dans les offres d'emploi

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.3152 (Mo. Berberat): Représentation des minorités linguistiques au sein des offices fédéraux

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

05.3174 (Mo. Studer Jean): Représentation des minorités linguistiques au sein des offices fédéraux

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion

05.3187 (Ip. Abate): Promotion du plurilinguisme

Le CF est conscient du problème, les efforts sont en cours

05.3188 (Po. Beck): Enseignement des langues dans la formation professionnelle

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.3349 (Ip. Abate): Feuille fédérale. Pourquoi les archives ne sont-elles accessibles en ligne qu'en allemand et en français?

La Chancellerie fédérale étudie la possibilité de numériser le *Foglio federale* de 1972 à 1999

05.3750 (Mo. Ruey): Maîtrise de langues nationales officielles par les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

06.1020 (Q Riklin): Cartes nationales: transcription des toponymes en dialecte?

Pas encore traitée.

06.3082 (Mo. Zisyadis): Loi fédérale contre les discriminations

Le CF propose de rejeter la motion.

06.3144 (Po. Robbiani): Emploi des jeunes. Que fait la Confédération?

Le CF propose d'accepter le postulat.

06.3478 (Ip. Levrat): Apprentissage à la Confédération. Les jeunes Romands négligés

Pas encore traitée.